

le permettre des rhumatismes rapportés de Russie, percer le cercle, saisir les bras de la paysanne blanche d'émotion et l'embrasser sur les deux joues.

—Frédéric, c'est vous, c'est toi, Frédéric ! balbutie la paysanne, que Ponto est obligé de soutenir pour qu'elle ne défaillie pas tout à fait.

—Dine ! Dine ! répète le colonel.

C'est Dine, l'amie des jours d'enfance, celle que Frédéric devait épouser si les grands bouleversements ne s'étaient pas produits ; c'est la petite paysanne qui l'a conduit jadis jusqu'à Noyon avec les réquisitionnaires de l'an II ; celle qui pleurait, les bras désespérément accrochés à son cou en ce jour lointain du départ, celle qu'il n'a plus revue depuis et qu'il a laissée avec les terres à son frère Jean-Baptiste.

—Où est Jean-Baptiste ? demande-t-il enfin.

Dine fait signe à un garçon d'une quinzaine d'années qui de loin regardait la scène, la mine effarée. Le garçon s'éloigne en courant.

—C'est un neveu ? demande Frédéric.

—Oui, répond Dine.

Le colonel et la paysanne, sous les regards des soldats et des paysans, marchent côte à côte sans parler ; d'une maison que Frédéric reconnaît de loin, sort tout à coup un homme en tenue de travail, qui accourt en boitant, prend les mains du colonel et le regarde sans rien dire, sans oser l'embrasser.

—C'est toi, c'est toi ! dit-il enfin, tu reviens donc ?

—Oui, mon vieux Jean-Baptiste, je reviens, mais pas pour longtemps, il faut que nous soyons à Compiègne ce soir, si nous ne trouvons pas les Prussiens devant nous...

Il n'y a presque rien de changé dans la maison na-

taie, quelques réparations ça et là, un hangar pour les travaux de charriage de Jean-Baptiste, et c'est tout. Frédéric reconnaît même quelques vieux meubles.

Pendant que les deux frères causent d'une voix cassée par l'émotion, Dine a ramené trois garçons, dont l'aîné compte une quinzaine d'années, et deux petites filles, et elle les jette dans les bras de cet oncle de qui tout le village leur a tant parlé. Après les premières nouvelles données, les questions, les exclamations, tous se regardent et tombent dans un silence attristé.

Le colonel Ponto songe avec mélancolie en regardant cette maison, cette femme aimée jadis et ces enfants, à ce qu'il aurait pu être si la terrible aventure de la Révolution n'était venue tout bouleverser, l'enlever au lopin de terre picarde qu'il cultivait, pour lui donner l'Europe entière à labourer de sillons sanglants et faire de lui, au lieu d'un paisible travailleur des champs, un colonel des armées impériales.

Quel changement ! Combien d'autres, des millions d'autres, en France, en Allemagne, en Italie, dans les plaines brûlantes de l'Andalousie et dans les steppes blanches de la lointaine Russie, ont eu comme lui, en même temps que lui, leur existence bouleversée, leurs rêves détruits, leurs espoirs tranchés, et, moins heureux que lui, ont été couchés sous terre avant l'heure... Combien, des amis levés en même temps que lui, ou connus dans ses premières campagnes, combien sont morts à l'aurore du siècle, fauchés en pleine jeunesse, en pleine vaillance !

A. ROBIDA.

(A suivre.)

Le "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

SIEGE SOCIAL, MONTREAL.

ROBERTSON MACAULAY, *Président.*

HON. A. W. OGILVIE, *Vice-Président.*

G. F. JOHNSTON,

T. B. MACAULAY, *Secrétaire.*

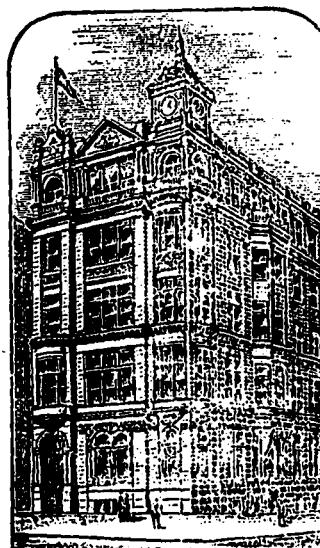
IRA B. THAYER, *Surintendant des Agences.*

Assistant *Surintendant des Agences.*

L'année 1894 a, jusqu'à maintenant, été des plus satisfaisante et, avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales



attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscables. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut, d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réservé est assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

Demandez à nos agents
De vous expliquer
Ce système.

GERANT DU DEPARTEMENT FRANCAIS
POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL.

O. LEGER,